

ARCHITECTE D.P.L.G.

OLIVIER GOUEDO

Certification HQE® niveau II Expertise

Mairie d'Aussac Vadalle

61, rue de la République
16560 Aussac Vadalle

Lettre simple + envoi par Email

Dossier : Restaurant scolaire et atelier municipal

Angoulême le 30 janvier 2015

Monsieur le Maire,

Dans un envoi RAR en date du 26/01/2015 vous me sollicitez concernant une lettre de mise en demeure envoyée par l'Ets TPS, vous réclamant la somme de 6420€ sur le Marché si dessus référencé.

Ce marché a été réceptionné en août 2013 pour la tranche 1 : restaurant scolaire et le 21 février 2014 pour la tranche 2 : atelier municipal.

Tout au long du chantier l'Ets TPS n'a eu de cesse que d'engendré des retards, qui lui ont été signifiés et dont vous trouverez la justification en pièce 1

Le DGD de l'Ets TPS a été envoyée par elle et traité en juillet 2014 : pièce 2

En pièce 3 vous trouverez le mail accompagnant l'envoi du DGD, valant acceptation de l'entreprise.

NOTA :

Le titulaire d'un marché public peut défendre ses droits en formulant des réclamations au fur et à mesure de l'exécution du marché.

Il sera bien souvent trop tard et le juge administratif qui sera saisi in fine ne pourra que constater la forclusion de l'action en justice, faute pour elle d'avoir été précédée du recours administratif préalable imposé par les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés de travaux (CCAG travaux - oct. 2009), de prestations intellectuelles (CCAG PI - oct. 2009), de fournitures courantes et services (CCAG FCS - mars 2009) ou aux marchés industriels (CCAG MI - déc. 2009).

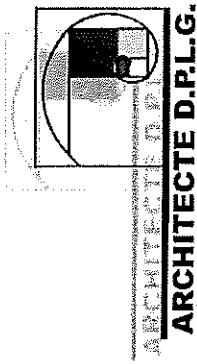
Le succès d'une action en justice dépend ainsi tout autant du bien fondé de la réclamation que du respect strict de la procédure administrative précontentieuse.

1) Les délais de la réclamation :

- Le mémoire en réclamation en cas de différend :

Lorsque la réclamation porte sur le décompte général d'un marché de travaux, le titulaire transmet son mémoire dans un délai de quarante-cinq jours à compter de la notification du décompte général sous peine de forclusion. L'administration dispose à son tour d'un délai de quarante-cinq jours pour prendre position. A compter de sa décision expresse ou implicite, le titulaire du marché de travaux dispose d'un délai de soixante jours pour porter sa réclamation devant le juge administratif.

Il n'existe aucune cause de suspension des délais et la réclamation anticipée (avant notification du décompte général) n'a aucune portée juridique.



Certification HQE[®] niveau II Expertise

L'entreprise TPS n'a fait aucun mémoire en réclamation dans le délai qui lui était imparti

Le dossier est donc clos.

Tel est mon avis, mais je ne suis pas juge.

Espérant avoir répondu à vos interrogations

Vous priant d'agréer Monsieur Maire, l'expression de mes respectueuses salutations,

GOUEDO Olivier
Architecte D.P.L.G.

Pièces jointes :

Pièce 1 : Justification pénalités

Pièce 2 : DGD + certificat de paiement

Pièce 3 : Mail TPS



1

Dossier : Mairie d'Aussac Vadalle
Extension du Restaurant scolaire
Construction d'un atelier Municipal

JUSTIFICATION DU CALCUL DE PENALITES DE RETARD

ENTREPRISE TP SERVICES

LOT Terrassement VRD

EXTRAIT DU CCAP :

5-3. PENALITES POUR RETARD D'EXECUTION – PRIMES D'AVANCE

5-3.1. – Pénalités pour retard d'exécution

Les dispositions suivantes sont appliquées, lot par lot, en cas de retard dans l'exécution des travaux, comparativement au calendrier détaillé d'exécution élaboré et éventuellement modifié comme il a été indiqué au 5.1.2 ci-dessus.

- a) *Retard sur le délai d'exécution propre au lot considéré :*
 - il est fait application de la pénalité journalière indiquée au paragraphe c. ci-après.
- b) *Retard sur les délais particuliers correspondant aux interventions successives autres que la dernière de chaque entrepreneur sur le chantier :*
 - du simple fait de la constatation d'un retard par le maître d'œuvre, l'entrepreneur encourt une retenue journalière provisoire indiquée au paragraphe c. ci-après.
 - Cette retenue est transformée en pénalité définitive, si l'une des deux conditions suivantes est remplie :
 - ou l'entrepreneur n'a pas achevé les travaux lui incomitant dans le délai d'exécution propre à son lot ;
 - ou l'entrepreneur, bien qu'ayant terminé ses travaux dans ce délai, a perturbé la marche du chantier ou provoqué des retards dans le déroulement des marchés relatifs aux autres lots.
- c) *Montant de la pénalité et de la retenue prévues aux paragraphes a. et b. :*
 - Le montant de la pénalité et de la retenue prévues aux paragraphes a) et b) est fixée, par jour de retard, à 1/100ème du montant en prix de base du marché.
 - En plus des pénalités journalières définies ci-dessus, l'entrepreneur subit une pénalité forfaitaire de 1/200^{ème} du montant en prix de base du marché, en cas de non-respect de la date limite d'achèvement ou du délai d'exécution des travaux.

CALCUL :

Application article 5-3.1 c : Dans le Compte rendu de réunion de chantier CR n°12, il a été demandé à l'entreprise le démarrage du terrassement et surtout le déplacement de l'assainissement pour le 19/09/13 –S-35, le terrassement a été constaté S-43 sans que l'assainissement n'ait été modifié, il ne l'est toujours pas.

Montant du Marché Tranche conditionnelle : 21484.10€ht

Soit 214,84 € par jours calendaire de retard arrondi à 214€/J

30 x 214€ = 6420.00€ de pénalités

CONCLUSION :

Le Maître d'ouvrage décide de déduire la totalité des pénalités à savoir la somme de : 6420.00€ qui seront réfactés lors de la transmission du premier Acompte mensuel.

Nota :

Par mesure de clémence un forfait de 30 jours sera retenu

Ces pénalités ne tiennent pas compte de la désorganisation et de la démobilisation du chantier engendrée par ces retards.

Et du retard réel.

Maître d'ouvrage : Aussac Vadalle
16560 Aussac Vadalle

Affaire Aménagement restaurant scolaire
construction atelier municipal

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

(2)

MARCHE Tr FERME	14 942,61 €
Avenant 1	-2 666,50 €
OS 3	6 409,50 €
MARCHE Tr FCOND	21 484,10 €
TVA 5,5%	0,00 €
TVA 20%	6 752,04 €

Objet du marché

Titulaire du Marché
Charge des lot

TP Services
Terrassement VRD

Eléments de calcul de l'acompte	Montant	Montants cumulés depuis l'origine
A Avance et acompte en prix de base		
1 Montant de décompte n	40 169,71	40 169,71
2 Montant du décompte antérieur n	40 188,71	
3 Montant de l'acompte en prix de base (A1-A2)	-19,00	
B Actualisation ou révision des prix		
1 Actualisation 0,0%	0,00	0,00
2 Montant cumulé figurant sur l'état d'acompte antérieur		0,00
3 Montant cumulé depuis l'origine (B2+B1)		0,00
TOTAUX HT	-19,00	40 169,71
C Taxe sur la valeur ajoutée		
1a TVA au taux de 20%	-3,80	-3,80
1b TVA au taux de 5,5%	0,00	0,00
2 Montant cumulé figurant sur l'état d'acompte antérieur		6 626,76
3 Montant cumulé depuis l'origine (C1a+C1b+C2)		6 622,96
TOTAUX TTC	-22,80	46 792,67
D Retenue de garantie		
1 Retenue de garantie du présent état 5%	-1,14	-1,14
2 Montant cumulé figurant sur l'état d'acompte antérieur		1 994,67
3 Montant cumulé depuis l'origine (D1+D2)		1 993,53
E Pénalités		
1 Pénalités pour RDV de chantier et retards	0,00	0,00
2 Montant cumulé figurant sur l'état d'acompté antérieur		6 420,00
3 Montant cumulé depuis l'origine (E1+E2)		6420,00
Montant cumulé du marché	-21,66	44 799,14

Exercice :

Chapitre :

Montant du dernier certificat : 30 354,20 €

Date du mandat :

N° du mandat :

Soit en toutes lettres :

Reçu le :

Visé par l'architecte le : 15/07/2014

Olivier GOUEDO Architecte D.P.L.G.

Certifie qu'il peut être payé à l'entreprise

TP Services

sur le chapitre article du budget de l'exercice

le somme de : -21,66 €

quatre centimes

l'ordonnateur



9, Rue de Malivo
16800 MAGNAC Sur Touvre
Tel: 05 45 69 05 33 - Télécopie 05 45 69 01 36
SARL au capital de 10 000 euros Siret 491 704 045 00013
APE 4312A - TVA FR 704 917 04045

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

Rue de la République
16560 AUSSAC VADALLE

Magnac sur Touvre, le 26 Février 2014

DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

Projet de décompte général	u	Qté	Prix unitaire	Total ht
Objet: Restructuration de l'école et restaurant scolaire (TF) Construction d'un atelier communal (TC)				
Chantier: Restructuration de l'école et restaurant scolaire TRANCHE FERME				
1.1 GENERALITES				
1.1.1 definitif de l'opération	U	1	10,00 €	10,00 €
1.1.2 Reconnaissance des lieux	U	1	30,00 €	30,00 €
1.1.3 Implantation	U	1	10,00 €	10,00 €
1.1.4 Matériaux	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.5 Dispositions techniques	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.6 Dossier de recollement	PM			
1.1.7 Nature des sols	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.8 Protection de l'environnement	U	1	10,00 €	10,00 €
1.1.9 Dimensions des canalisations	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.10 Rapport avec l'administration	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.11 Plans d'exclusion	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.12 Epuisement	U	1	0,00 €	0,00 €
1.1.13 Coordination	U	1	20,00 €	20,00 €
			SOUS TOTAL 1	180,00 €
1.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES				
			SOUS TOTAL 2	0,00 €
1.3 HYGIENES SECURITE ET NETTOYAGE				
1.3.1 Hygiène-sécurité et nettoyage	ENS	1	250,00 €	250,00 €
			SOUS TOTAL 3	250,00 €
1.4 NOTA IMPORTANT				
			SOUS TOTAL 4	0,00 €
1.5 TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.5.1 Implantation	ENS	1	100,00 €	100,00 €
			SOUS TOTAL 5	100,00 €
1.6 TERRASSEMENT REMBLAITEMENT				
1.6.1 Généralités	PM			
1.6.2 Décapage terre vegetale				
1.6.2.1 Sur 20 cm d'épaisseur	M2	130	3,00 €	390,00 €
1.6.3 Terrassement-remblaiements	M3	26	11,00 €	286,00 €
1.6.4 Evacuation des débâts	M3	26	7,00 €	182,00 €
1.6.5 Remblaiement				
1.6.5.1 Feulre non fissé type BIDIM compris relevés	M2	155,24	2,10 €	326,00 €
1.6.5.2 Empierrement calcaire 40/70 compacté sur 50 cm d'épa	M3	57,12	22,00 €	1 266,64 €
1.6.5.3 Couche de finition en calcaire 0/30 sur 20 cm d'épa	M2	118,04	4,10 €	483,96 €
1.6.6 Essai a la plaque	U	2	265,00 €	530,00 €
1.6.7 Chargement et transport	ENS	1	150,00 €	150,00 €
			SOUS TOTAL 6	3 604,61 €
1.7 RESEAUX EAUX PLUVIALES				
1.7.1 Généralités	PM			
1.7.2 Tranchées pour réseaux	ML	37	17,00 €	629,00 €
1.7.3 Canalisations d'évacuation des eaux pluviales				
1.7.3.1 Diamètre diam 125	ML	37	9,50 €	351,50 €
1.7.4 Regards E.P				
1.7.4.1 Avec tampon fonte série légère	U	5	165,00 €	825,00 €
1.7.5 Pulsard d'infiltration	ENS	1	500,00 €	500,00 €
1.7.6 Cuve de récupération d'eau de pluie 3000 litres	ENS	1	2 550,00 €	2 550,00 €
1.7.7 Contrôle réseau EP et hydrocarbure	ENS	1	300,00 €	300,00 €
			SOUS TOTAL 7	5 155,50 €

Escompte néant. Taux de pénalités de retard trois fois le taux légal (art. 441-6 du code de commerce) indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement 40 €. La marchandise reste notre propriété jusqu'au complet paiement de son prix.



0, Rue de Malivo
16800 MAGNAC Sur Touvre
Tel: 05 45 69 06 33 - Télécopie 05 45 69 01 36
SARL au capital de 10 000 euros Siret 491 704 045 00013
APE 4312A - TVA FR 704 917 04045

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE
Rue de la République
16860 AUSSAC VADALLE

Magnac sur Touvre, le 26 Février 2014

DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

Projet de décompte général		u	Qté	Prix unitaire	Total ht
1.8 RESEAUX EAUX USEES EAUX VANNE ECOLE					
1.8.1 Généralités					
1.8.2 Découpe d'enrobé		ENS	1	260,00 €	260,00 €
1.8.3 Tranchées pour réseaux		ML	50	17,00 €	850,00 €
1.8.4 Canalisations d'évacuation des EU-EV		ML	50	9,50 €	475,00 €
1.8.4.1 Diamètre 125 mm					
1.8.5 Remblaiement		M3	13,8	17,50 €	241,50 €
1.8.5.1 Dans les fouilles		U	1	2 045,00 €	2 045,00 €
1.8.6 Séparateur à graisse					
1.8.7 Regards E.U-E.V		U	5	200,00 €	1 000,00 €
1.8.7.1 Avec tampon foncé étanche série légère		U	1	185,00 €	185,00 €
1.8.8 Tabouret siphoné		ENS			
1.8.9 Ensemble de relevage		PM			
1.8.9.1 Regard pour pompe de relevage		ENS	1	350,00 €	350,00 €
1.8.10 Contrôle réseau EU-EV et hydrocurage					
	SOUS TOTAL 8				5 396,50 €
1.9 RESEAUX DIVERS					
1.9.1 Tranchées techniques		PM			
1.9.2 Grillages avertisseurs		ENS	1	20,00 €	20,00 €
1.9.3 Fourreaux		ML	2	18,00 €	36,00 €
1.9.3.1 Fourreaux TPC aiguillonné rouge diam 100 mm					
	SOUS TOTAL 9				66,00 €
1.10 ASSAINISSEMENT AUTONOME MAIRIE ET ECOLE					
1.10.1 Découpe d'enrobé		ML			
1.10.2 Tranchées pour réseaux		ML			
1.10.3 Canalisations d'évacuation des EU-EV		ML			
1.10.3.1 Diamètre 125mm HP					
1.10.4 Remblaiement		M3			
1.10.4.1 Remblaiement dans les fouilles		M2			
1.10.5 Raccords d'enrobé		U			
1.10.6 Regards EU-EV		ENS			
1.10.6.1 Regards EU-EV avec tampon foncé étanche série légère		ENS			
1.10.7 Ensemble d'épuration et de traitement		ENS			
1.10.8 Filtre à sable vertical		ENS			
1.10.9 Contrôle réseau EU-EV et Hydrocurage		M2			
1.10.10 Epandage terre végétale		M2			
1.10.11 Réduction des autres enherbées					
1.10.11.1 Mise en place d'un revêtement calcaire					
	SOUS TOTAL 10				0,00 €
1.11 DIVERS					
1.11.1 D.O.E		ENS	1	200,00 €	200,00 €
	SOUS TOTAL 11				200,00 €
	TOTAL H.T TRANCHE FERME				14 942,61 €
	TVA 19,60 %				2 928,75 €
	TOTAL TTC TRANCHE FERME				17 871,36 €
AVENANT N°1					
Moins valeur					
1.7.6 Cuve de récupération d'eau de pluie 3000 litres					-2 550,00 €
1.7.7 Contrôle réseau EP et hydrocarbure					-300,00 €
1.8 RESEAUX EAUX USEES EAUX VANNE ECOLE					-5 396,50 €
1.9 RESEAUX DIVERS					-38,00 €
	TOTAL HT avenant n°1 TRANCHE FERME				-8 284,50 €
	TVA 19,6%				-1 623,76 €
	TOTAL TTC avenant n°1 TRANCHE FERME				-9 908,26 €

Escompte néant. Taux de pénalités de retard trois fois le taux légal (art. 441-B du code de commerce) Indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement 40 €. La marchandise reste notre propriété jusqu'au complet paiement de son prix.



0, Rue de Malvo
16600 MAGNAC Sur Touvre
Tel: 05 45 69 05 33 - Télécopie 05 45 69 01 36
SARL au capital de 10 000 euros Siret 491 704 045 00013
APE 4312A - TVA FR 704 917 04045

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE
Rue de la République
16560 AUSSAC VADALLE

Magnac sur Touvre, le 26 Février 2014

DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

Projet de décompte général	u	Qté	Prix unitaire	Total ht
1.12 OPTION				
1.12.1 Réfection de revêtement enrobé de la cour	M2	495	21,00 €	0,00 €
1.12.1.1 PV pour contournement du bac à sable				
1.12.2 Raccords d'enrobé sur parapie mairie	ML	8	32,00 €	0,00 €
1.12.3 Traces routiers				
1.12.3.1 Tracés de place parking	U	1	100,00 €	0,00 €
1.12.3.2 Tracés pour signalisation PMR	U	1	100,00 €	0,00 €
1.12.3.3 Tracés pour jeux d'enfants (terrain de foot, marelle)	ENS	1	336,00 €	0,00 €
				TOTAL HT OPTION TRANCHE FERME 0,00 €
				TVA 19,6% 0,00 €
				TOTAL TTC OPTION TRANCHE FERME 0,00 €

Chantier: Construction d'un atelier municipal TRANCHE CONDITIONNELLE	u	Qté	Prix unitaire	Total ht
1.1 GENERALITES				
1.1.1 définition de l'opération	U	1	10,00 €	10,00 €
1.1.2 Reconnaissance des lieux	U	1	30,00 €	30,00 €
1.1.3 Installation	U	1	10,00 €	10,00 €
1.1.4 Matériaux	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.5 Dispositions techniques	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.6 Dossier de recollement	PM			
1.1.7 Nature des sols	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.8 Protection de l'environnement	U	1	10,00 €	10,00 €
1.1.9 Dimensions des canalisations	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.10 Rapport avec l'administration	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.11 Plans d'exécution	U	1	20,00 €	20,00 €
1.1.12 Epuisement	U	1	0,00 €	0,00 €
1.1.13 Coordination	U	1	20,00 €	20,00 €
				SOUS TOTAL 1 180,00 €
1.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES				
				SOUS TOTAL 2 0,00 €
1.3 HYGIENES SECURITE ET NETTOYAGE				
1.3.1 Hygiène-sécurité et nettoyage	ENS	1	200,00 €	200,00 €
				SOUS TOTAL 3 200,00 €
1.4 NOTA IMPORTANTE				
				SOUS TOTAL 4 0,00 €
1.5 TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.5.1 Installation	ENS	1	100,00 €	100,00 €
				SOUS TOTAL 5 100,00 €
1.6 TRAVAUX DE DEMOLITION DEPOSES				
1.6.1 Vidange de la fosse existante	ENS	1	300,00 €	300,00 €
1.6.1.1 Vidange de la fosse existante	PM			
1.6.2 Dépose du système d'assainissement	ENS	1	1 650,00 €	1 650,00 €
1.6.2.1 Démolition fosses	PM			
1.6.2.2 Dépose canalisations compris tranchées	PM			
1.6.2.3 Dépose de tous éléments existants intérieurs	PM			
1.6.2.4 Rebouchage des trous et tranchées compris compactage	PM			
1.6.2.5 Réglage des profils	PM			
1.6.3 Déplacement cuve de fuel	ENS	1	1 800,00 €	1 800,00 €
1.6.3.1 Dégazage de la citerne	PM			
1.6.3.2 Dépose repose de la citerne	PM			
1.6.3.3 Nettoyage du sol pollué	PM			
				SOUS TOTAL 6 3 750,00 €

Escompte néant. Taux de pénalités de retard trois fois le taux légal (art. 441-6 du code de commerce) Indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement 40 €. La marchandise reste notre propriété jusqu'au complet paiement de son prix.



9, Rue de Malivo
18600 MAGNAC Sur Touvre
Tel: 05 45 69 05 33 - Télécopie 05 45 69 01 36
SARL au capital de 10 000 euros Siret 491 704 045 00013
APE 4312A - TVA FR 704 017 04045

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE
Rue de la République
16560 AUSSAC VADALLE

Magnac sur Touvre, le 26 Février 2014

DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

Projet de décompte général		u	Qté	Prix unitaire	Total ht
1.7 TERRASSEMENT REMBLAIEMENT					
1.7.1 Généralités		PM			
1.7.2 Décapage terre végétale		M2	327,54	2,00 €	655,08 €
1.7.2.1 Sur 20 cm d'épaisseur		M3	49,13	11,00 €	540,43 €
1.7.3 Terrassement					
1.7.3.1 En déblai sur l'emprise du bâtiment		M3	49,13	11,00 €	540,43 €
1.7.4 Remblaiement sur l'emprise du bâtiment		M2	347,64	2,10 €	729,83 €
1.7.4.1 Feutre non tissé type BiDIM compris relevés		M3	65,61	18,65 €	1 221,76 €
1.7.4.2 Empierrement calcaire 0/20 compacté sur 20 cm d'épa		U	3	266,00 €	798,00 €
1.7.5 Essai à la plaque		ENS	1	500,00 €	500,00 €
1.7.6 Chargement et transport					
	SOUS TOTAL 7				4 442,11 €
1.8 RESEAUX EAUX PLUVIALES POUR LE BATIMENT					
1.8.1 Tranchées pour réseaux		ML	75	18,00 €	1 350,00 €
1.8.1.1 Pour les tranchées EP du nouveau bâtiment					
1.8.2 Canalisations enterrées d'évacuation des eaux pluviales		ML	75	10,50 €	787,50 €
1.8.2.1 Canalisations des EP pour le nouveau bâtiment vers fossé		U	6	165,00 €	990,00 €
1.8.2.1.1 Diamètre diam 150 mm		ML	7	98,50 €	689,50 €
1.8.3 Regards EP					
1.8.3.1 Avec tampon fonte					
1.8.4 Caniveau à grille					
	SOUS TOTAL 8				3 817,00 €
1.9 EPANDAGE EAUX PLUVIALES ATELIER SALLE POLYVALENTE					
1.9.1 Dépose du système d'épandage existant		ENS	1	330,00 €	330,00 €
1.9.2 Réseau d'épandage		ML	1	2 150,00 €	2 150,00 €
1.9.3 Citerne de récupération d'eau de pluie		ENS	1	2 700,00 €	2 700,00 €
	SOUS TOTAL 9				5 180,00 €
1.10 RESEAUX EAUX USEES EAUX VANNES					
1.10.1 Généralités		PM			
1.10.2 Tranchées pour réseaux		ML	35	18,00 €	630,00 €
1.10.2.1 Pour les tranchées EU EV du nouveau bâtiment		ML	36	9,00 €	315,00 €
1.10.3 Canalisations d'évacuation des eaux usées eaux vannes		ML	36	9,00 €	315,00 €
1.10.3.1 Diamètre 125 mm		U	5	190,00 €	950,00 €
1.10.4 Regards EU EV					
1.10.4.1 Avec tampon fonte étanche série légère					
	SOUS TOTAL 10				1 896,00 €
1.12 RESEAUX DIVERS					
1.12.1 Tranchées techniques		ML	15	18,00 €	270,00 €
1.12.2 Grillages avertisseurs		ENS	1	25,00 €	25,00 €
1.12.3 Fourreaux					
1.12.3.1 Fourreaux TPC aiguillé vert diam 63 mm		ML	15	7,00 €	105,00 €
1.12.3.2 Fourreaux TPC aiguillé bleu		ML	15	6,00 €	90,00 €
1.12.3.3 Fourreaux TPC aiguillé rouge diam 100 mm		ML	30	5,60 €	168,00 €
1.12.4 Chambre de tirage PTT					
1.12.4.1 Type L2T		U	1	580,00 €	580,00 €
1.12.5 Regards Électrique					
1.12.6.1 Avec tampon fonte étanche série légère		U	1	190,00 €	190,00 €
1.12.6.2 Regards eau					
1.12.6.1.1 Avec tampon fonte étanche série légère		U	1	125,00 €	125,00 €
	SOUS TOTAL 12				1 650,00 €
1.13 DIVERS					
1.13.1 DOE		ENS	1	200,00 €	200,00 €
	SOUS TOTAL 13				200,00 €

Escompte néant. Taux de pénalités de retard trois fois le taux légal (art. 441-6 du code de commerce) Indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement 40 €. La marchandise reste notre propriété jusqu'au complet paiement de son prix.



9, Rue de Malivo
16800 MAGNAC Sur Touvre
Tel: 05 46 69 05 33 - Télécopie 05 46 69 01 36
SARL au capital de 10 000 euros Siret 491 704 045 00013
APE 4312A - TVA FR 704 917 04046

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE
Rua de la République
16560 AUSSAC VADALLE

Magnac sur Touvre, le 28 Février 2014

DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

Escompte néan. Taux de pénalités de retard trois fois le taux légal (art. 441-6 du code de commerce) Indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement 40 €. La marchandise reste notre propriété jusqu'au complet paiement de son prix.



9, Rue de Mativo
16800 MAGNAC Sur Touvre
Tel: 05 45 69 05 33 - Télécopie 05 45 69 01 36
SARL au capital de 10 000 euros Siret 491 704 045 00013
APE 4312A - TVA FR 704 917 04045

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE
Rue de la République
16560 AUSSAC VADALLE

Magnac sur Touvre, le 26 Février 2014

DECOMpte GENERAL ET DEFINITIF

<i>Projet de décompte général</i>				
Objet: Restructuration de l'école et restaurant scolaire (TF) Construction d'un atelier communal (TC)				
RECAPITULATIF				
TRANCHE FERME HT		14 942,61 €		
AVENANT HT		-2 666,50 €		
TRANCHE CONDITIONNELLE HT		21 484,10 €		
TS TC HT		6 409,50 €		
MONTANT DU MARCHÉ GLOBAL HT		40 189,71 €		
MONTANT DU DECOMPTÉ ANTERIEUR		33 266,60 €		
RESTE A PAYER HT		6 903,11 €		
TVA 20%		1 380,62 €		
RESTE A PAYER TTC		8 283,73 €		
REtenue de GARANTIE		414,10 €		
RESTE A PAYER TTC		7 869,64 €		
Montant arrêté en lettre à la somme de: Sept mille huit cent soixante neuf euros cinquante quatre centimes				
Date d'échéance 31/03/2014 Paiement par Virement				

Escompte néant. Taux de pénalités de retard trois fois le taux légal (art. 441-6 du code de commerce) indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement 40 €. La marchandise reste notre propriété jusqu'au complet paiement de son prix.

(3)

gouedo olivier

De: TP SERVICES [tp.services16@orange.fr]
Envoyé: vendredi 11 juillet 2014 11:43
À: Gouedo Architecte
Objet: RE :tr: dgд tps
Pièces jointes: 20140711113611103.pdf
Importance: Haute

Monsieur

Ci joint DGD modifié selon votre document

Vous en souhaitant bonne réception

SARL TP SERVICES

----- Message d'origine -----

De : "Gouedo Architecte" <gouedo-archi@orange.fr>
Date jeu. 10/07/2014 15:57 (GMT +02:00)
À : "manat" <tp.services16@orange.fr>
Cc : "Liot gérard" <gliot@sditec.fr>, "mairie aussac" <mairie@aussac-vadalle.fr>
Objet : tr: dgд tps

Monsieur,

veuillez me transmettre un DGD correspondant aux sommes
présentent dans le document joint

Tres urgent

vous en remerciant

Sincères salutations

(Veuillez accuser réception de ce message)

Olivier GOUEDO Architecte D.P.L.G.

143, rue de Montmoreau

16000 Angoulême

Tél : 05-45-25-44-48

Fax : 05-45-39-92-41

Port. : 06-08-91-53-99

 Utilisez une geé de pour la planète, n'imprimez ce qu'il vous faut c'est un moyen dépendant